Intervention de F. Delcombre
au conseil municipal du 8 novembre 2012

POINT 7. CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA SNCF ET AMI SERVICES. — Nous aimerions avoir quelques précisions avant de passer au vote :

D'abord sur les chiffres : il est dit dans le projet de délibération que la convention concernera 5 Soiséens qui travailleront 3 h 30 pendant trois nuitées, ce qui fait qu'on arrive à un temps total travaillé de 52 h 30. Or, il est dit également que le coût global de cette action s'élève à 6.000 euros, donc un prix de revient horaire de l'ordre de 115 euros. Bien que le taux horaire des intervenants ait été malencontreusement laissé en blanc dans le projet de convention, on peut penser qu'il sera assez proche du Smic majoré pour le travail de nuit. En comptant les salaires et les cotisations sociales — et non pas les charges sociales — on arrive à un total de l'ordre de 1.500 euros pour la prestation elle-même, et encore en comptant large. On se demande donc où vont les 4.500 euros restant ? Et on frémit quand on voit dans la convention que la SNCF met à disposition du personnel encadrant et que AMI Services met aussi à disposition du personnel encadrant. Deux personnes minimum pour en encadrer cinq ? Et dont le coût est au moins trois fois supérieur ? Tout ceci est bien inquiétant.

Ensuite sur le fond : bien que des termes comme « processus de réinsertion professionnelle et sociale » soient très à la mode — auxquels on aurait pu rajouter « durable » pour que ça soit encore plus à la mode —, on est un peu inquiet quant à l'efficacité de l'action. Comment croire que le fait de travailler pendant trois nuits va permettre une réinsertion sociale et professionnelle ? Il est dit à la fin que la convention est conclue à titre expérimental. Pouvez-vous nous en dire plus sur le cadre global de cette action et son caractère expérimental ?